

SEANCE 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin à vingt heure trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal VOLPOËT, Maire.

Présents : VOLPOET Pascal, FILLOD Damien, THEVENIN Alexia, BON Hervé, ANGONNET Jean-Noël, LAFOREST Didier, BOUSSON Gilles, BOECK Stéphane, LEBRETON Pascal, MARANDET Christian et BETHAZ Christophe.

Absents excusés : M. FAUVEAU Etienne, Mme TRIBUT Lisa, M. MARTINS Marc-Antoine

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : THEVENIN Alexia.

ORDRE DU JOUR

1. Transferts voirie communale en voirie départementale et vice versa
2. Enfouissement réseau Place de la Mairie
3. Demande subvention paroisse
4. Questions diverses

1- Transferts voirie communale en voirie départementale et vice versa

Place de la Mairie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place du village, plusieurs propositions avaient été émises et notamment une diminution de voirie afin de limiter les véhicules. Le Conseil et le bureau d'études avaient identifié 2 solutions, soit supprimer la voirie côté sud de la mairie ou celle du côté nord.

Monsieur le Maire, pour avancer dans le projet, a associé la Direction Départementale des Territoires. Il s'avère qu'il est impossible, pour des raisons de sécurité, de faire passer toutes les circulations du côté nord de la mairie. En étudiant cette problématique, un autre souci fait jour, la voirie du côté sud de la mairie est une voie communale et celle du côté nord, une voirie départementale. Afin de pouvoir supprimer la voirie du côté nord, il convient de faire un transfert de la voirie communale côté sud au département et vice versa.

Au vu de ces explications, le conseil municipal par 1 contre, 1 abstention et 9 pour, sollicite le transfert dans la voirie communale de la section de la RD 107 E3 passant au nord de la mairie (soit 73 mètres du PR 0 +130 au PRF intersection avec la RD 107 E2 en direction de la gare), en échange du transfert dans la voirie départementale de la voie communale passant au sud de la mairie (soit 71 mètres du PR 0 +130 de la RD 107 E3 jusqu'à l'intersection avec la RD 107 E2 en direction de la rue de la Sourde).

2- Enfouissement des réseaux Place de la Mairie

Dans la continuité de l'aménagement de la Place de la Mairie, Monsieur le Maire a demandé au SIDEC la possibilité de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux au centre du village.

Le SIDEC a réalisé un avant-projet sommaire sur l'effacement des réseaux, le montant total des travaux s'élève à 148 692.91 €, le montant restant à financer par la commune après participation des financeurs s'élève à 70 187.12 €.

Le conseil municipal par 1 contre et 10 pour valide le plan de financement de ces travaux.

3- Demande subvention paroisse

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association paroissiale pour le versement d'une subvention pour les aider à fonctionner.

Le conseil municipal par 5 pour, 1 contre et 4 abstentions alloue une subvention de 200 € à l'association paroissiale pour 2022. (M. Gilles BOUSSON, conseiller municipal, ne prend pas part au vote, étant membre de l'association paroissiale).

4- **Fibre optique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le déploiement de la fibre optique à Andelot en Montagne, elle est assurée par la société PRISME.
Une réunion publique aura lieu pour avertir la population.

5- **Correspondant défense**

Une réunion d'information aura lieu en septembre, Didier LAFOREST est le correspondant défense pour la commune.

6- **Défibrillateur**

Le Conseil Municipal, dans une prochaine séance devra se prononcer sur l'acquisition d'un défibrillateur et sur l'emplacement retenu pour son installation.